

226C0250
FR001400PVN6-FS0181

3 mars 2026

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

VIRIDIEN
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 mars 2026, la société Janus Henderson Investors US LLC¹ (201 Bishopsgate, Londres, EC2M 3AE, Royaume-Uni), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 25 février 2026, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VIRIDIEN et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 362 685 actions VIRIDIEN représentant autant de droits de vote, soit 5,05% du capital et 5,03% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions VIRIDIEN sur le marché.

¹ Contrôlée par Janus Henderson Group plc. La société Janus Henderson Investors US LLC a précisé agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

² Sur la base d'un capital composé de 7 187 279 actions représentant 7 212 361 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.